

Comment bien trier ?



Ordures ménagères

Tous déchets ménagers combustibles pour lesquels aucun système de collecte spécifique n'est organisé. 9 moloks à disposition selon plan.



Déchets compostables ménagers

A déposer **UNIQUEMENT DANS DES SACS BIODEGRADABLES**, dans le conteneur spécifique à l'écopoint.



Restes de repas / déchets de cuisine / lavures

Restes de repas, sauf viande, os, poisson. A déposer avec les déchets compostables, **UNIQUEMENT DANS DES SACS BIODEGRADABLES**.



Papier

A déposer dans le molok spécifique à l'écopoint.



Flacons en plastique avec bouchon

Seuls les flacons avec bouchons sont valorisables et repris dans les centres commerciaux ou à l'écopoint. Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel.



Sagex

Avec les ordures ménagères. Les grands formats sont à déposer dans la benne à déchets encombrants, selon calendrier (idem déchets encombrants).



Verre

A trier par couleur. A déposer dans les 3 moloks (couvercles blanc, vert ou brun) à l'écopoint.



Bois

A déposer dans la benne à déchets encombrants, selon calendrier (idem pictogramme déchets encombrants).



Aluminium et boîtes de conserve

A déposer dans le molok spécifique à l'écopoint.



Carton propre

A déposer dans la presse spécifique à l'écopoint.



Déchets encombrants combustibles

A la déchèterie à St-Sulpice (entrée côté "entreprises"). Une collecte à notre déchèterie est prévue tous les 3 mois selon calendrier de 7h30 à 11h30 (voir picto) 1 m3 par collecte est accepté. Les déchets de chantier et de déménagement ne sont pas admis.



Ferraille (objets métalliques)

Les gros déchets de ferraille seront récoltés lors d'un ramassage prévu le 17.04.2024 de 13h30 à 16h30. Les petits déchets de ferraille peuvent être récoltés lors de la récolte des déchets encombrants et à la déchèterie de St-Sulpice.



Aérosols

Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Si alu ou métal à déposer dans la benne correspondante, sinon à éliminer dans un sac taxé.



Berlingots / Briques à boissons

Les berlingots de lait et boisson sont à éliminer dans un sac taxé.



Huiles minérales et végétales

A déposer dans le conteneur spécifique à l'écopoint.



Déchets spéciaux des ménages

Déchèterie Val-de-Tri SA à Saint-Sulpice.



Textiles et chaussures

A déposer dans des sacs fermés, dans les 2 conteneurs spécifiques à l'écopoint.



Déchets inertes (petites quantités)

Les petites quantités peuvent être déposées lors de la récupération des encombrants selon calendrier (idem pictogramme déchets encombrants).



Cendres de bois

A éliminer avec les ordures ménagères une fois refroidies.



Dépouilles d'animaux

Ne pas enterrer les dépouilles des animaux. Les amener au centre collecteur de déchets des animaux à Montmollin 032/73112.85.



PET

A écraser ! A restituer aux magasins. Sinon, à déposer dans des conteneurs spécifiques à l'écopoint (grands sacs à disposition aux TP).



Capsules Nespresso (aluminium)

A déposer dans le conteneur spécifique à l'écopoint.



Appareils électriques et électroniques

A rapporter au point de vente (TAR). Eventuellement à l'écopoint, uniquement lors de la récolte des déchets encombrants.



Piles et accumulateurs

Ne pas mélanger les piles et les accus. A rapporter dans les magasins ou à l'écopoint.



Tubes lumineux (néon) / LED

A remettre aux points de vente, évent. à l'écopoint selon le calendrier (idem picto déchets encombrants).



Pneus

A rapporter aux fournisseurs ou au centre cantonal d'élimination des véhicules usagés, carrière du Bois-Rond à Corcelles tel. 032 730 14 00.



Médicaments

Les rapporter dans les pharmacies.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A rapporter aux fournisseurs. Sinon, les éliminer dans un sac taxé.



Plastiques agricoles

Les plastiques agricoles, les films plastiques PE et ficelles. A rapporter à la déchèterie Val-de-Tri SA contre rémunération.



CD

A rapporter aux fournisseurs. Sinon, les éliminer dans un sac taxé.

Calendrier

La Côte-aux-Fées

Début des tournées : 07h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel An			1	Lundi de Pâques	
M 2				2		
M 3				3	1	Fête du travail
J 4	1			4	2	
V 5	2	1	Instauration de la République Neuchâtel	5	3	
S 6	3	2		6	4	1
D 7	4	3		7	5	2
L 8	5	4		8	6	3
M 9	6	5		9	7	4
M 10	7	6		10	8	5
J 11	8	7		11	9	6
V 12	9	8		12	10	7
S 13	10	9		13	11	8
D 14	11	10		14	12	9
L 15	12	11		15	13	10
M 16	13	12		16	14	11
M 17	14	13		17	15	12
J 18	15	14		18	16	13
V 19	16	15		19	17	14
S 20	17	16		20	18	15
D 21	18	17		21	19	Pentecôte
L 22	19	18		22	20	Lundi de Pentecôte
M 23	20	19		23	21	18
M 24	21	20		24	22	19
J 25	22	21		25	23	20
V 26	23	22		26	24	21
S 27	24	23		27	25	22
D 28	25	24		28	26	23
L 29	26	25		29	27	24
M 30	27	26		30	28	25
M 31	28	27			29	26
J	29	28			30	27
V		29	Vendredi Saint		31	28
S		30				29
D		31	Pâques			30
L						
M						



Calendrier

La Côte-aux-Fées

Début des tournées : 07h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 Fête nationale Suisse		3		
V 5		2		4	1	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15 Jeûne fédéral	20	17	15
L 22		19	16 Lundi du Jeûne fédéral	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29	26	31	28	26
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31 Saint-Sylvestre